

Chono.



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service de l'aménagement, de la biodiversité et de l'eau

Monsieur le Maire de
Volmerange-lès-Boulay
Mairie

Dossier suivi par : Astride ERMAN *AE*
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : astride.erman@moselle.gouv.fr
Réf. : AE

57220 - VOLMERANGE-LES-BOULAY

Metz, le 10 AOUT 2012

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la réalisation de deux puits sur la commune de VOLMERANGE-LES-BOULAY

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Réalisation de deux puits pour l'alimentation du bétail et d'une pompe à chaleur par l'EARL des Liserons sur la commune de VOLMERANGE-LES-BOULAY**

Ce dossier a été déposé par : EARL des Liserons - Monsieur BOUCHE

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n°57-2012-00106** en date du 27 juillet 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Signature
PATRICIA LAHAYE